



Projet de réhabilitation de la voirie interne et de réseaux divers du port autonome de Lomé en république togolaise

Date D'approbation :

17/12/2013

Région :

Maritime

Préfecture :

Golfe

Type :

Prêt



**Port Autonome
de Lomé**

Le projet a pour objet, la reconstruction d'environ 7 000 m de routes internes, la construction de 11 260 m de caniveaux 0,70 m x 1,50 m, le remplacement de conduites d'eau en fonte, la réhabilitation du réseau des câbles électriques, téléphoniques et de commande du PAL.

Le coût total hors taxes du projet est de 26 118 M FCFA, financé comme suit : i) BOAD : 25 000 M FCFA ; et ii) PAL : 1 118 M FCFA.

La proposition de prêt de la BOAD a été approuvée par le Conseil d'Administration en décembre 2013. Le Contrat de Prêt n° 2014036/PR TG 2014 14 00, signé le 08 mai 2014, est entré en vigueur le même jour. La Date Limite de Mobilisation (DLM) des ressources du Prêt, initialement fixée au 07 mai 2018, a été prorogée au 31 mars 2020, par fax du 11 juillet 2018. Les conditions suspensives au premier décaissement (CSPD) ont été satisfaites le 03 mai 2016.

A l'issue d'un appel d'offres international, le marché des travaux de réhabilitation de la voirie interne et de réseaux divers du port de Lomé a été attribué au groupement d'entreprises CECO BTP/WIETC pour un montant hors taxes de 14 303 997 285 FCFA et un délai d'exécution de 18 mois. La Banque a marqué son Avis de Non Objection (ANO) sur le rapport d'évaluation des offres par fax du 23 septembre 2015.

Après une consommation du délai contractuel de 12 mois, le groupement d'entreprises CECO BTP/WIETC n'a exécuté que 4,5% des travaux pour un montant

Montant :
25 Mds

décaissé de 4 358 627 646 FCFA correspondant à l'avance de démarrage et au décompte n°1. Face à cette situation, le PAL a proposé à la Banque, la résiliation du marché des travaux du groupement CECO BTP/WIETC. En réponse, par fax du 1^{er} juin 2017, la Banque a marqué son ANO sur ladite proposition et la réattribution du marché à l'entreprise EIFFAGE GC (2^{ème} moins-disante et qualifiée à la suite de l'appel d'offres des travaux) et a invité le PAL à recouvrer auprès de la Société Générale du Togo, l'avance de démarrage (4 107 535 861 FCFA), décaissée au profit du groupement CECO BTP/WIETC.

La Banque a marqué son ANO sur la signature de l'avenant n°1 au marché des travaux de l'entreprise EIFFAGE GC pour couvrir les travaux complémentaires pour un montant de 1 147 259 104 FCFA HT avec un délai de 24 mois. Lesdits travaux concernent le Génie Civil et le câblage pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques pour la télécommunication et les équipements de sécurité.

Les travaux sont à un taux global d'exécution de 87% pour une consommation de délai de 86%.

A date, un montant de 22 014 MFCFA a été engagé, soit 88,05% du montant du prêt. Le prêt a été décaissé à hauteur d'un montant de 21 365 MFCFA, soit un taux de décaissement de 85,46%.

Le PAL doit diligenter pour le recouvrement effectif de l'avance de démarrage (4 107 535 861 FCFA), décaissée au profit du groupement CECO BTP/WIETC.